

PERMIS A2 2020 : ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO ETM

Cette épreuve remplace les 12 fiches qu'il fallait apprendre par cœur et dont une était tirée au sort par l'examineur.

C'est peut-être la nouveauté la plus significative de cette réforme : la création d'un ETM, épreuve théorique moto ou examen de théorie motocycliste, c'est-à-dire une épreuve de code de la route où parmi les 40 questions certaines situations sont spécifiques à la conduite d'une moto. Pour toutes les questions en revanche, l'élève est désormais au guidon d'une moto. Malheureusement, à ce jour, les 100 questions réservées à la diffusion publique ne sont pas publiées, et nous ne pouvons donc pas vous donner quelques exemples. Màj 21 février 2020 : les questions sont désormais publiques, voici quelques exemples pour ce code moto.

Mais nous savons qu'il y aura en tout 600 questions pour cet ETM, avec 8 thèmes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière : 90 questions
- Le conducteur : 120 questions
- La route : 120 questions
- Les autres usagers de la route : 60 questions
- Réglementation générale et divers : 60 questions
- Éléments mécaniques liés à la sécurité : 60 questions
- Équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules : 60 questions
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement : 30 questions

Le résultat minimal requis est comme pour l'ETG de 35 bonnes réponses sur 40. Il est valide 5 ans dans la limite de 5 passages par catégorie et un seul cas de dispense existe, pour le passage du A1 au A2.

Cette épreuve est obligatoire même pour ceux qui ont le code auto (ETG) depuis moins de 5 ans. De même, ceux qui viennent de passer le permis moto devront obtenir le code auto pour avoir leur permis B. Et il est d'ailleurs question qu'un « code poids-lourd » soit mis en place en 2021...

Les organismes agréés qui font passer ces épreuves théoriques vont avoir du boulot ! Et comme c'est au candidat de choisir sa catégorie sur sa tablette avant de commencer l'épreuve, on risque d'avoir bien des erreurs aussi...

PERMIS A2 2020 : ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'épreuve hors circulation, le plateau, reste identique, à cette différence que les différentes parties seront désormais effectuées d'une seule traite. Jusqu'à maintenant, les élèves les effectuaient à la suite les unes des autres, maintenant ce sera d'un coup d'un seul, l'objectif étant de raccourcir le temps de l'épreuve. Enfin, la partie « Vérifications » s'effectuera désormais avant l'épreuve en circulation.

- Le déplacement de la moto sans l'aide du moteur
- L'allure réduite sans passager
- Le freinage
- L'allure réduite avec passager
- L'évitement

Pour les permis sur machines automatiques, une des nouveautés est la prise en compte du gabarit d'un scooter pour l'évitement, avec décalage du dernier cône intérieur du couloir d'évitement.

Au niveau de la notation, deux nouveautés :

- il sera désormais possible de poser 3 fois le pied au sol (hors zones neutralisées), au lieu de 2. Un pied supplémentaire vaudra 1 B. Si erreur lors du parcours sans l'aide du moteur (un cône touché par la moto ou sortie du parcours), 2 pieds seulement autorisés (le 3e vaudra un B).
- Au freinage, un stoppie (roue arrière qui décolle du sol) vaudra un B.

La chute de la machine est éliminatoire, comme avant.

Les points qui restent à préciser :

- Combien d'essais ? Jusqu'à maintenant, chaque épreuve avec moteur (lent, freinage, évitement) disposait de 2 essais, ce qui faisait 6 au total. Désormais, comme tout se fait d'un coup, seulement 2 essais toujours ?
- Faudra-t-il refaire l'ensemble du parcours ? Ou seulement reprendre la partie où l'on a fait la faute ?

Màj 20 janvier 2020

Il est désormais confirmé qu'il n'y aura que 2 essais pour le plateau. Si l'erreur lors du premier essai est faite sur le lent sans passager, le freinage ou l'évitement, il ne sera pas nécessaire, lors du deuxième essai, de refaire la partie "déplacement sans moteur" et "lent avec passager". Màj 21 février 2020 : pour le 2è essai, refaire ou non le lent avec passager reste à confirmer.

PERMIS A2 2020 : CIRCULATION

L'épreuve en circulation est elle aussi revue :

- sa durée est allongée à 40 minutes environ, au lieu de 25 min en moyenne jusqu'à présent
- elle sera précédée par les vérifications de sécurité (effectuées jusqu'à maintenant au plateau)
- introduction de la trajectoire de sécurité, et son évaluation lors de l'épreuve (voir ici notre [reportage vidéo sur la trajectoire de sécurité](#) présenté par la Sécurité routière)
- la notation est réévaluée : 21 points sur 27 seront nécessaires, au lieu de 17 jusqu'à maintenant